



Contrat de pension canine

Sous réserve de l'acceptation du chien par Carson's School

Je soussigné(e):

Nom & Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville:

N° Tél Portable: N° Tél Fixe:

Email:

Autre personne à contacter en cas de besoin:

Nom & Prénom: N° Tél Portable:

Confie mon

Chien

Chienne

Nom: Né(e) le:

Race: Couleur de la robe:

Identification / n° de puce:

Identification / tatouage:

Stérilisé: Oui Non Chaleurs possibles pendant le séjour: Oui Non

Comportement général: Aboyeur Fugueur

A-t-il/elle une ou des phobies?: Oui Non Si oui, laquelle:

Comportement avec les humains: Sociable Joueur Agressif

Comportement avec ses congénères: Sociable Joueur Agressif

A-t-il/elle été récemment malade?: Oui Non Si oui, quelle maladie:

Suit-il/elle un traitement?: Oui Non Si oui, lequel:

Dans le cas d'un traitement, l'ordonnance vétérinaire devra être fournie pour que Mme Andrieux administre le traitement.

Vétérinaire habituel: Nom:

 Adresse:

 N° Tél:

Lors du séjour, si une consultation vétérinaire est nécessaire à la pension ou dans un cabinet vétérinaire, la priorité est donnée à la clinique vétérinaire sanitaire de la pension, Vet & Sphere, 12 rue de la corderie, Le Volozen, 22800 Quintin

Réglement d'admission à la pension canine «Carson's School» et réservation

Pour des raisons de sécurité, les enfants de moins de 12 ans ne sont pas acceptés à la pension. Le non respect de cette règle entraînerait la responsabilité des parents.

1 - Conditions tenant à la santé de l'animal confié:

- Le carnet de santé et la carte d'identification du chien seront remis à la pension dès l'arrivée. Aucun chien ne pourra être accepté sans ces documents.
- Le chien devra être à jour de toutes ses vaccinations dont la toux du chenil. La pension se réserve le droit de refuser le chien qui ne serait pas à jour de toutes ses vaccinations.
- Les traitements antiparasitaires

Puces et tiques:

Le chien doit avoir eu un traitement efficace contre les puces et les tiques avant son entrée en pension et tous ses effets doivent être propres et exempts de parasites.

En présence de puces et tiques après l'entrée du chien à la pension, il serait traité (ainsi que l'environnement si nécessaire) avec les moyens appropriés. Le traitement sera à la charge du maître de l'animal concerné sur présentation de la facture.

Vers:

Le chien doit avoir été vermifugé contre les vers depuis moins d'un mois pour les chiots et depuis moins de 3 mois pour les chiens adultes.

En cas de présence de vers dans les selles ramassées dans le jardin, Mme Andrieux traitera tous les animaux présents, les frais étant à la charge de chacun des maîtres sur présentation de la facture.

Votre animal ne sera pas accepté à la pension s'il présente à son arrivée des parasites, une maladie ou affection contagieuse, un comportement trop dangereux.

2 - L'admission:

- L'accès à la pension ne se fait que sur rendez-vous, y compris pour le départ de l'animal. Merci de respecter les horaires de rendez-vous convenus afin de ne pas perturber le séjour des animaux présents.

- Le chien devra avoir un collier ou un harnais et être tenu en laisse.
- Lors de l'entrée en pension les maîtres signaleront:
 - Tout problème de santé, les petits bobos, traitements venant de se terminer et pouvant entraîner des problèmes ponctuels. Si, des soins sont à effectuer, l'ordonnance vétérinaire est à fournir.
 - Tout problème de comportement.
 - Tout ce que les maîtres jugeront utiles de faire connaître.

3 - Le séjour:

- Afin de ne pas perturber le système digestif de votre chien, Carson's School ne fournit pas l'alimentation.

- Si la santé de votre animal nécessite des visites et soins vétérinaires, ceux-ci seront à votre charge sous réserve que la responsabilité de la pension ne soit en cause.

- Mme Andrieux se réserve le droit de mettre l'animal en chenil en cas de comportement indésirable qui pourrait nuire à la sécurité des chiens, des humains et entraîner des problèmes de voisinage ou tout autre cas qui le nécessiterait.

- Si une chienne a ses chaleurs pendant son séjour, Mme Andrieux se réserve le droit d'isoler la chienne. La pension décline toute responsabilité sur les suites éventuelles découlant de cette période de chaleurs.

4 - Tarification:

- Si le dépôt du chien à la pension se fait entre 18h et 20 h, le jour d'arrivée ne sera pas facturé.

- Le jour du départ sera facturé en totalité quelle que soit l'heure du départ.

- En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé de l'animal, le coût du séjour, calculé sur sa durée initiale, restera dû.

- Si le séjour se prolonge, son coût s'en trouvera augmenté d'autant.

Dans le cas d'abandon, le chien sera remis à la SPA dans les 15 jours suivants la date de départ initialement prévue. Cela entraînera des poursuites pénales, l'article 521-1 du code pénal prévoyant des peines de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

Séjour: Du: _____ Heure: _____
Au: _____ Heure: _____

	Tarif *	Nbre de jrs	Nbre de chiens	Total Pension
1 chien	17 €			
2 chiens et +	16 €			
Séjours > 16jrs	15 €			

* Tarifs journaliers et par chien

Les maîtres confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués par Mme P. Andrieux ainsi que du présent règlement d'admission. Ils attestent que leur animal remplit toutes les conditions d'admission.

Fait à Saint Brandan le: _____

Signature du ou des propriétaires

précédée de la mention:

« Lu et Approuvé, bon pour accord et autorisation de soins »

Signature de Mme Andrieux

Andrieux Pascale "Carson's School" E.I.
2 Le petit Malabry 22800 St Brandan
06.28.49.25.57

Siret 753 594 480 00018 RM22 APRM 9609ZP
Certificat de capacité n° 2013-122